

AUTO ECOLE LA CONCARNOISE
10 RUE MALAKOFF
29900 CONCARNEAU
02.98.97.32.62.

REGLEMENT INTERIEUR ET INFORMATIONS

L'usage des téléphones portables est interdit dans les salles de cours et doivent être éteints avant d'y accéder.

Pour toute utilisation, nous vous demandons de sortir de l'établissement afin de ne pas perturber les personnes qui travaillent.

Nous accordons une très grande importance au comportement des candidats pour maintenir un cadre convivial. Tout acte de violence verbale ou physique pourra entraîner la restitution du dossier au candidat et l'exclusion définitive de l'établissement. Il en sera de même pour les élèves qui seraient sous l'emprise d'alcool ou de drogues.

Nous vous demandons de respecter les horaires pour les cours de code afin de ne pas perturber leur bon déroulement.

Tout élève inscrit dans l'établissement se doit de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

- Avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussures ne tenant pas le pied ou à talons hauts).

- Ne pas fumer et ne pas vapoter à l'intérieur de l'établissement (décret n° 92- 478 du 29.05.92), ni dans les véhicules écoles.

- Ne pas entrer dans l'auto-école en état d'ivresse ou sous l'emprise de produits psychoactifs, d'y introduire des boissons alcoolisées, des produits illicites ou dangereux à la conduite du véhicule.

Tout élève dont le comportement, ou autre, laisserait penser qu'il ait consommé de l'alcool sera soumis avant toute leçon de code ou de conduite à un dépistage immédiat réalisé par le représentant de l'auto-école.

En cas de test positif, ou de refus de se soumettre au dépistage, la leçon sera annulée et facturée.

L'élève sera immédiatement convoqué auprès de la direction pour s'expliquer et voir ensemble les suites à donner sur l'incident.

- Ne pas manger ni boire dans les locaux de l'établissement et dans les véhicules, sauf autorisation spécifique donnée par le responsable.

- Pertes, Vols, Dommages : l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels de toute nature survenant dans les locaux de la formation ou dans le véhicule. Il appartient à chaque élève de veiller à ses objets personnels.

FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Toute leçon non décommandée 48 heures à l'avance , jours ouvrables, sera considérée comme due sauf cas de force majeure dûment justifiée

Les comptes doivent être soldés 72 H avant l'examen pratique ou à la fin de formation

initiale AAC. En cas de non respect, l'établissement se verra dans l'obligation d'annuler le passage d'examen et de le reporter ultérieurement en fonction des places attribuées.

L'établissement ne serait pas tenu pour responsable du retard du candidat dans la remise des documents nécessaire à l'inscription auprès du site ANTS .L'établissement s'engage à inscrire le candidat dans les meilleurs délais.

Si le candidat choisit de ne pas se présenter à l'examen, il doit avertir l'établissement au moins 7 jours ouvrables précédant sa date d'examen. A défaut, il perdra les frais relatifs à cette présentation, sauf cas de force majeure dûment justifiée.

Tout candidat désirant se présenter à un examen , malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.

La présentation aux examens est conditionnée par les places attribuées à l'établissement par la préfecture ainsi que par les places encore disponibles.

En cas de non respect du calendrier de formation, l'enseignant a la possibilité de retarder la présentation de l'élève à l'examen.

L'établissement a , vis à vis du candidat , une obligation de moyen et non de résultat .

LA FORMATION ET LES EPREUVES

Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation de départ du candidat. Ce volume d'heure n'est pas définitif , il peut varier au cours de la formation en fonction de ses capacités , de sa motivation , de son assiduité , de sa régularité .

Le jour de l'examen théorique et pratique , le candidat doit se présenter muni d'une pièce d'identité en cours de validité ainsi que de son livret d'apprentissage AAC.